**Revue de presse restriction aux importations**

**18.5.2017**

* Le gouvernement s’attaque au déficit commercial;
* Des mesures tarifaires pour limiter les importations;
* Commerce : Vers la rationalisation des importations des établissements publics;
* Le blues des entreprises tunisiennes des TIC. Les entreprises spécialisées dans les TIC contestent les 20% de droits de douanes sur les équipements du secteur à partir du 12 mai 2017;
* Zied Laadhari envisage d’augmenter les taxes douanières sur certains produits importés;
* La Fédération des TIC s’oppose à l’application des droits de douane;
* Réduction des avantages accordés aux concessionnaires automobiles: la chambre exprime des réserves;
* Chedly Ayari: les importations ne sont pas toutes indispensables à la Tunisie. Le gouverneur de la banque centrale;
* Appel à surseoir l’application des droits de douanes sur l’importation d’équipements télécoms et IT;
* Tunisie: Officiel. Pas de crédits aux importateurs qui ont de l’argent dans leurs comptes.

**Le gouvernement s’attaque au déficit commercial**

Augmentation des tarifs douaniers sur les produits non essentiels.

Supervision et suivi par la présidence du gouvernement du planning général des importations des établissements et institutions publics durant le reste de l’année en cours, afin de rationaliser les dépense.

Tunisie-Turquie: réactiver les mesures protectionnistes suivant ce que stipule la convention signée entre les deux pays.

Baisser les quotas pour les concessionnaires automobiles au titre de l’année 2017.

Renforcement du contrôle à l’export par l’obligation de présenter une déclaration douanière afin d’éviter la manipulation au niveau des prix déclarés. Le contrôle technique sur les importations sera renforcé ainsi que la révision de la liste des produits soumis au contrôle technique à l’import et à l’export.  
Les crédits de consommation destinés à l’importation de produits non essentiels sous la loupe de la BCT.

Actualisation de la liste des entreprises et des structures publiques et privées résidentes qui procèdent à de grandes importations, afin d’avoir leur planning d’importation à l’avance pour améliorer les prévisions des paiements par devises.

Le ministre du Commerce et de l’Industrie, Zied Laâdhari, a annoncé hier, lors d’une conférence de presse à La Kasbah, que le déficit de la balance commerciale pour le mois d’avril 2017 a baissé de 19% par rapport au mois d’avril 2016.

“Une bonne nouvelle qui dénote une amélioration de la balance commerciale. D’ailleurs, pour le même mois, les exportations ont augmenté de 10% et les importations se sont repliées de 2%”, affirme-t-il.

Cette amélioration a impacté également la balance commerciale pour les quatre premiers mois de 2017, enregistrant un taux de croissance de +8% pour les exportations, soit plus de 10,2 MDT contre 7,4% durant le premier trimestre et une baisse à 13,8% pour les importations contre 20,3% à la même période indiquée.   
  
**Renforcement du contrôle technique sur les importations**

Une performance qui a été réalisée, selon le ministre, grâce à un nombre de mesures qui ont été prises par le gouvernement pour pallier le déficit commercial qui n’a cessé de se creuser  depuis 2016. Ces mesures ont été élaborées sur la base d’un diagnostic de la structure des échanges commerciaux, qui a montré que 86% des importations en 2016 concernent des produits de base et de nécessité pour l’économie nationale, et 14% sont des produits de consommation non essentielle

dont il faudrait rationaliser l’usage.   
A cet effet, il a été décidé d’augmenter les tarifs douaniers sur ces produits afin de renforcer le budget de l’Etat et réduire le déficit commercial. Une loi tarifaire est ainsi en cours d’élaboration pour être soumise au Conseil des ministres. En outre, il a été convenu que la présidence du gouvernement supervise le planning général des importations des établissements et institutions publics durant le reste de l’année en cours afin de rationaliser les dépenses.   
Il a été décidé également de baisser les quotas pour les concessionnaires automobiles au titre de l’année 2017, tout en fournissant l’appui aux fabricants de voitures pour leurs projets d’investissement ou de coopération industriel avec les fabricants des pièces automobiles en Tunisie.  
Il s’agit aussi de renforcer le contrôle à l’export par l’obligation de présenter une déclaration douanière afin d’éviter la manipulation au niveau des prix déclarés. Le contrôle technique sur les importations sera renforcé ainsi que la révision de la liste des produits soumis au contrôle technique à l’import et à l’export.   
Le ministre a par ailleurs affirmé que la coordination entre la Banque centrale de Tunisie et les institutions de crédit sera renforcée, en ce qui concerne les crédits à la consommation, destinés à l’importation des produits de consommation non essentiels. De même, il sera procédé à l’actualisation de la liste des entreprises et des structures publiques et aussi des entreprises privées résidentes, qui procèdent à de grandes importations, afin d’avoir leur planning d’importation à l’avance pour améliorer les prévisions des paiements par devises et la moyenne de la réserve de change.   
  
**Révision des conventions**

En ce qui concerne l’origine de ces importations, M. Laâdhari a précisé que 66% sont originaires de pays et de groupements économiques avec lesquels la Tunisie a signé des conventions bilatérales et internationales. Il s’agit actuellement de réviser ces conventions pour qu’elles profitent bien à l’économie nationale et pallier le déficit commercial avec certains pays, à l’instar de la Turquie, qui a provoqué une polémique au sein de l’opinion publique ces derniers mois.   
A ce niveau, le ministre a indiqué qu’il s’agit de veiller à réactiver les mesures protectionnistes suivant ce que stipule la convention signée entre les deux pays, dans le cadre du Conseil de partenariat qui sera tenu les semaines prochaines afin de pallier le déficit commercial. Il s’agit également de demander l’assistance technique pour l’accès des produits tunisiens au marché turc et l’exemption des tarifs douaniers pour de nouveaux produits. Ajoutons à cela l’ouverture d’une ligne de financement turque afin de réduire la pression sur les réserves en devises.   
Pour la Chine, l’objectif est d’œuvrer à booster l’investissement industriel chinois dans les secteurs productifs, ouvrir une ligne de financement pour l’investissement et le commerce extérieur et l’assistance technique pour l’accès au marché chinois et le développement des exportations tunisiennes vers la Chine.   
Le ministre a indiqué que des consultations ont démarré avec l’Union européenne pour étudier les possibilités de réduire le déficit commercial, dans le cadre d’un conseil de partenariat tenu la semaine dernière et pour renforcer l’assistance technique et financière pour certains secteurs afin d’améliorer leur compétitivité, à l’instar de l’agriculture, des industries agroalimentaires et du textile-habillement.  De même, le gouvernement tunisien a demandé l’introduction de nouveaux produits sur la liste des produits exempts de tarifs douaniers à l’entrée de l’Union européenne.   
  
 **Des mesures exceptionnelles pour booster l’export**

* La mise en œuvre de programmes spéciaux pour le développement industriel dans les secteurs où les importations sont importantes;
* L’approbation de la stratégie proposée pour booster l’export et la création d’un programme spécial pour son application;
* Le renforcement de l’orientation vers l’ouverture de nouvelles lignes maritimes et aériennes vers **des marchés prometteurs pour l’export;**
* La révision du cadre législatif relatif au commerce de distribution et au commerce extérieur afin de promulguer un ensemble de mesures organisant les opérations d’importation pour les acteurs économiques;
* La visite de six pays africains en tête de délégations d’hommes d’affaires;
* La décision d’ouvrir des représentations commerciales dans cinq pays africains;
* L’avancement des négociations concernant l’adhésion de la Tunisie au Marché commun de l’Afrique orientale et australe (Comesa). Le ministère du Commerce et de l’Industrie a finalisé le dossier d’adhésion afin de le présenter au Conseil ministériel restreint;
* L’avancement des consultations concernant l’adhésion de la Tunisie à la Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (Cedeao) en tant que membre observateur;
* La préparation pour l’organisation du premier Congrès africain des affaires durant le quatrième trimestre 2017. (Source: La presse, 16/05/2017, <http://www.lapresse.tn/index.php?option=com_nationals&task=article&id=130875>).

**Des mesures tarifaires pour limiter les importations**

Le ministère du Commerce étudie actuellement la possibilité d’instaurer des mesures tarifaires sur l’importation des produits de consommation non essentiels provenant des pays avec lesquels la Tunisie a signé des accords de libre-échange. C’est ce qu’a indiqué le directeur général du commerce extérieur, Khaled Ben Abdallah, chez nos confrères de l’agence TAP.

Ces mesures tarifaires permettent d’augmenter les droits douaniers sur l’importation des produits de consommation non essentiels qui ont enregistré une hausse de 11% entre les années 2011-2016, sans pour autant dépasser les taux des droits de douane consolidés (fixés) dans le cadre des accords régis par l’OMC.

Elles visent également à rationaliser les importations tunisiennes. Depuis 2011, la Tunisie souffre d’un déficit commercial chronique qui n’a cessé de se creuser, enregistrant à la fin de 2016 un déficit de 12,62 milliards de dinars. Les exportations ont atteint 29 145,6 MDT contre des importations de l’ordre de 41 766,1 MDT.

Les importations des produits de consommation représentent 14% des importations tunisiennes, dont 51% proviennent de l’Union européenne (UE), 12% de la Chine, 6% de la Turquie et 31% du reste des pays du monde.

En outre, le ministère du commerce compte charger une cellule pour assurer la gestion et la coordination des importations des entreprises publiques et offices en hydrocarbures, céréales, huiles végétales, sucre, riz et café…, étant donné que les achats de ces entreprises sont volumineux et influencent les réserves en devises, surtout lorsque la sortie des devises a lieu à des moments rapprochés, voire dans un même temps.

Concernant l’application des mesures de sauvegarde, inclues dans les accords de libre-échange, signés entre la Tunisie et d’autres pays, pour des raisons liées aux difficultés de la balance de paiement, le responsable a fait savoir que ce mécanisme est “lourd” car il touche la crédibilité et l’image du pays qui sera perçu comme protectionniste. En outre, a-t-il ajouté, l’endettement extérieur deviendra coûteux.

Par ailleurs, les autre pays avec lesquels la Tunisie a conclu des accords de libre-échange réagiront de la même manière. Donc, “cette solution devrait venir en dernier recours”, a fait remarquer le responsable.

Les mesures à long terme consistent, quant à elles, en la promotion des exportations tunisiennes qui demeurent concentrées sur une zone géographique bien déterminée et sur des produits classiques, tels que l’huile d’olive, les dattes, le phosphate, le tourisme et les produits mécaniques et électriques. “L’augmentation de nos exportations nécessite un climat d’exportation favorable (logistique, transport….) et un produit compétitif et de bonne qualité”.

Selon Ben Abdallah, “30% de l’accroissement des importations tunisiennes sont ” le fruit de la réforme des droits douaniers concrétisée par le gouvernement de Habib Essid et stipulant l’application de deux droits de douane à savoir 0% ou 20%”, ce qui fait qu’une grande partie des produits de contrebande sont maintenant écoulés sur le marché formel, notamment les importations des boissons alcoolisées, pneus et fruits secs ….”. Il a encore indiqué que 32% des importations tunisiennes (matières premières et produits semi finis ) réalisées en 2016 par les entreprises offshore étaient destinées à l’exportation.

” Les échanges commerciaux reflètent l’ouverture de l’économie, sauf que la situation devient inquiétante lorsque les importations tunisiennes proviennent d’un pays avec lequel la Tunisie n’a pas signé un accord, tel est le cas de la Chine et aussi lorsque le rythme des importations est plus rapide que celui des exportations”, a-t-il souligné.

Pour lui, 53% du déficit commercial provient de l’importation de l’énergie pour plusieurs raisons, notamment la baisse de la production, l’augmentation de la consommation et la régression du cours de dinar.

<http://www.webmanagercenter.com/2017/05/15/406790/des-mesures-tarifaires-pour-limiter-les-importations/>

**Comment le gouvernement espère améliorer la balance commerciale?**

En marge d’un point de presse, organisé, aujourd’hui, Zied Laâdhari, ministre de l’Industrie et du commerce est revenu sur le bilan de la balance commerciale et les mesures adoptées par son département.

A cet égard, le ministre a annoncé que les échanges commerciaux ont affiché une amélioration courant le mois d’avril 2017, avec une hausse de 10% des exportations pour atteindre 2669 MDT contre 2429 MDT durant la même période de l’année précédente, et une baisse de 2% des importations pour se situer à 3941 MDT contre 4007 MDT en avril 2015; engendrant une baisse de 19% du déficit commercial (1272 MDT contre 1578 MDT).

De ce fait, une amélioration de la balance commerciale a été enregistrée au terme des quatre premiers mois de l’année en comparaison avec le premier trimestre. D’où la valeur des exportations tunisiennes a atteint 10 201 MDT, soit en croissance de 8% contre une baisse de 13,8% des importations.

Dans le même sillage, Zied Laâdhari a précisé qu’en 2016, 86% des importations consistent dans des produits nécessaires pour l’économie nationale, dont les produits de production industrielle (38%), produits destinés à l’exportation totale (32%), énergie (10%) et produits alimentaires de base (6%). Par contre, 14% des importations sont des produits de consommation hors consommation de base.

En valeur, les importations de l’Union européenne se taillent la part de lion en 2016, avec 22 160 MDT, suivies des importations de la Chine et de la Turquie avec respectivement 3 905 MDT et 1 840 MDT.

Quant aux échanges commerciaux avec le Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA), ils ont affiché, en 2016, 28 MDT d’exportations et 16 MDT d’importations.

A l’issue d’un diagnostic de la composition des importations, il demeure nécessaire d’opter pour des réformes structurelles, à l’instar de la réforme du système de subvention afin de rationaliser les importations des produits de consommation de base, notamment les céréales, ainsi que le renforcement des énergies renouvelables pour limiter les importations de l’énergie classique.

D’autre part, il importe de rationnaliser la consommation des produits de consommation importés hors la consommation de base, et ce, en encourageant à consommer tunisiens.

Pour ce faire,  M. Laâdhari a indiqué que son département a mis en place une batterie de mesures dont il a cité :

Hausse de la taxe douanière sur les produits de consommation hors la consommation de base, visant à maitriser le déficit commercial ;

Rationalisation et organisation, de la part de la Présidence du Gouvernement, du programme général des importations des entreprises et institutions publiques pendant le reste de l’année en cours ;

Renforcement du contrôle technique sur les importations et la révision de la liste des produits sous ce contrôle lors de l’opération d’import-export ;

Rationalisation des crédits destinés au financement des importations de produits de consommation non nécessaires ;

Lancement des négociations avec l’Union Européenne afin de maîtriser le déficit commercial, et ce, dans le cadre du Conseil d’Association organisé le 11 mai courant ;

Demande de renouvellement de la liste des produits tunisiens exonérés des taxes douanières de la part de l’UE;

Application des mesures de sécurité à l’issue de l’accord conclu, en 2004, entre la Tunisie et la Turquie afin de garantir les équilibres commerciaux, et ce, dans le cadre du Conseil d’Association qui se tiendra prochainement;

Demande d’une assistance technique pour accéder au marché turque et développer les exportations tunisiennes ;

Demande de renouvellement de la liste des produits tunisiens exonérés des taxes douanières de la part de la Turquie ;

Demande d’accorder des lignes de financement turques à conditions favorables pour alléger les pressions sur les réserves en devises de la Tunisie;

Demande d’accorder des lignes de financement chinois destinées à l’investissement et le commerce extérieur ;

Booster l’investissement industriel chinois dans les secteurs de production;

Demande d’une assistance technique pour accéder au marché chinois et développer les exportations tunisiennes;

Diriger l’investissement industriel vers les produits qui n’ont pas de similaires fabriqués en Tunisie, ayant une forte demande sur le marché national ;

Financement supplémentaire du fonds de promotion des exportations ;

Organisation des opérations d’import pour les opérateurs économiques, et ce, à travers la révision du cadre législatif relatif au commerce de distribution et au commerce extérieur ;

Ouverture des bureaux de représentation commerciale dans 5 pays africains ;

Adhésion de la Tunisie dans le Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA);

Avancement dans les négociations pour que la Tunisie sera élu au poste de contrôleur auprès de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO);

Organisation du premier Forum Africain des Affaires à Tunis, et ce, lors du dernier trimestre de 2017 avec la participation des Etats membres de COMESA en tant que invités d’honneur…

<http://www.leconomistemaghrebin.com/2017/05/15/balance-commerciale-coup-de-neuf-gouvernement/>

**Commerce : Vers la rationalisation des importations des établissements publics**

Le ministre de l’Industrie et du Commerce, Zied Laadhari, a annoncé une augmentation des taxes douanières sur les produits de consommation non essentiels, dans l’objectif de soutenir le budget de l’Etat et de réduire le déficit commercial.

S’agissant des mesures non tarifaires, il a affirmé que les services du ministère se déploient à rationaliser les importations des institutions et établissements publics durant le reste de l’année.

Laadhari a également fait savoir qu’il y aura réduction des avantages accordés aux concessionnaires de voitures au titre de l’année 2017, par rapport à 2016. Parmi les mesures non tarifaires, le ministre a également évoqué l’obligation de présenter la déclaration douanière du pays exportateur afin d’éviter toute tentative frauduleuse en la matière, le renforcement du contrôle technique des importations et la révision de la liste des produits soumis au contrôle technique afin de protéger le consommateur et d’empêcher l’entrée sur le marché de produits non conformes aux normes.

Vers la rationalisation des crédits orientés importations

Le ministre a aussi, évoqué la coordination entre la Banque centrale de Tunisie et les établissements de crédit, afin de rationaliser les crédits orientés vers l’importation de produits de consommation non essentiels.

Le ministre du Commerce a, également, cité la mise à jour de la liste des institutions et des structures publiques ainsi que celles des entreprises privées résidentes, dont le volume d’importation (biens et services) est important, afin de faire parvenir au préalable, leur programme d’importation à la Banque centrale pour qu’elle puisse établir ses prévisions de dépenses en devises et le niveau de réserves de change.

Laadhari a par ailleurs indiqué que plusieurs autres mesures peuvent être prises dans le cadre des accords bilatéraux, annonçant le lancement des négociations avec l’Union européenne dans le but de trouver les solutions à même de réduire le déficit commercial.

Il a à ce titre souligné qu’une demande a été faite à l’Union européenne pour exonérer une liste supplémentaire de produits tunisiens, de taxes douanières.

Face à la Turquie, les des mesures de sauvegarde s’imposent…

Au sujet de la Turquie, le ministre a affirmé l’intention de mettre en application des mesures de sauvegarde, conformément à la convention conclue entre les deux pays, et ce dans le cadre du Conseil de partenariat tuniso-turc, qui se tiendra durant la prochaine période, dans l’objectif de remédier au déséquilibre de la balance commerciale entre les deux pays.

Une assistance technique a été demandée pour accéder au marché turc et y développer les exportations tunisiennes outre la demande faite pour exonérer une liste supplémentaire de produits tunisiens, des taxes douanières et ouvrir des lignes de financement turques, à des conditions préférentielles pour alléger la pression sur les réserves en devises.

Demande d’ouverture de lignes de financement avec la Chine

S’agissant de la Chine, le ministre a affirmé que les mesures concernent essentiellement la demande d’ouverture de lignes de financement de l’investissement et du commerce extérieur, le renforcement de l’investissement industriel chinois, la demande d’assistance technique à l’accès au marché chinois et l’augmentation des exportations tunisiennes vers ce pays.

Un programme spécifique pour le développement industriel

En termes de mesures exceptionnelles visant à promouvoir l’export et les industries nationales, le ministre a annoncé la mise en place d’un programme spécifique pour le développement industriel visant à favoriser la fabrication des produits, non industrialisés en Tunisie, mais sur lesquels la demande est forte sur le marché local.

Le ministre a aussi fait savoir que des ressources supplémentaires seront allouées au fonds de promotion des exportations, outre l’ouverture de nouvelles lignes maritimes et aériennes vers des marchés prometteurs et la décision d’ouvrir 5 représentations commerciales dans 5 pays africains.

Les négociations d’adhésion de la Tunisie au COMESA sont bien avancées

Il a, dans ce cadre, annoncé que les négociations d’adhésion de la Tunisie au COMESA sont bien avancées, ainsi que celles lancées avec la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) pour obtenir le statut de membre observateur.

L’intervention du ministre, à cet égard, a également porté sur les préparatifs lancés pour l’organisation du premier forum africain d’affaires durant le dernier trimestre de 2017.  
Les mesures annoncées concernent également la révision du cadre législatif et organisationnel régissant le commerce de distribution et le commerce extérieur.

<http://www.webmanagercenter.com/2017/05/16/406819/commerce-vers-la-rationalisation-des-importations-des-etablissements-publics/>

**Le blues des entreprises tunisiennes des TIC. Les entreprises spécialisées dans les TIC contestent les 20% de droits de douanes sur les équipements du secteur à partir du 12 mai 2017.** La Fédération nationale des TIC de l’Utica informe les entreprises du secteur concernées par l’importation d’équipements télécoms et IT que, suite à la mise en application subite et surprenante de 20% de droits de douanes sur ces équipements, à partir du vendredi 12 mai 2017, un courrier télégramme a été envoyé à la direction générale des douanes et au ministre des Finances et une rencontre a eu lieu, lundi 15 mai, consacrée à ce sujet, avec le ministre des Technologies et de l’Economie numérique. Vu son impact imprévu, direct et négatif sur les entreprises et sur le développement d’un secteur TIC considéré par tous comme stratégique, la Fédération a demandé, au cours de cette rencontre, de surseoir immédiatement à la mise en application de cette mesure. La Fédération prévient que cette mesure bloquera, directement ou indirectement, des centaines d’entreprises et d’institutions et le secteur s’en trouvera très négativement impacté. Des échanges sont en cours avec le ministère des Finances, en coordination avec celui de la Technologie et de l’Economie numérique, pour revoir l’interprétation du décret en question N°2017-419 du 10 avril 2017 et/ou le corriger au plus tôt pendant la semaine, en évitant de faire subir aux équipements télécoms et IT des droits de douanes dont elles ont été exemptées depuis toujours. Ce qui permettra au secteur de continuer à mettre en place et à maintenir les infrastructures TIC et continuer à assurer une digitalisation des entreprises et des institutions.(Source: Kapitalis, 16/05/2017,<http://kapitalis.com/tunisie/2017/05/16/le-blues-des-entreprises-tunisiennes-des-tic/>).

**Zied Laadhari envisage d’augmenter les taxes douanières sur certains produits importés.** Le déficit commercial a régressé de 19% entre 2016 et 2017 (mois d’avril), pour se situer à 1,3 milliard de dinars (MD), a annoncé le ministre de l’Industrie et du Commerce, Zied Laadhari, qui s’exprimait au cours d’une conférence de presse, lundi 15 mai au palais du gouvernement à La Kasbah. Laadhari a fait état de la hausse des exportations de 10% en avril 2017, pour atteindre près de 2,7 milliards de dinars, contre une baisse du volume des importations de 2% pour se situer au niveau de 3,94 milliards de dinars. “La valeur des exportations pour les 4 premiers mois de l’année en cours s’est élevée à 10,201 milliards de dinars, ce qui correspond à une hausse de 8%”, a-t-il expliqué. Evoquant les causes de l’aggravation du déficit commercial, durant le premier trimestre 2017, le ministre du Commerce a rappelé que les importations d’énergie ont quintuplé pour constituer la moitié des importations du pays, “ce qui est exceptionnel et conjoncturel”, outre la progression des importations des matières premières (30%), des produits alimentaires (11%) et des produits de consommation (8%). Par ailleurs, il a affirmé que 86% des importations du pays en 2016 sont des produits de base nécessaires pour le fonctionnement de l’économie. “Afin de réduire ces importations, nous avons besoin de lancer des réformes structurelles de l’économie du pays et de mettre en place de nouvelles mesures pour rationaliser les importations des produits de consommation non nécessaires (14% de nos importations), y compris l’augmentation des taxes douanières appliquées sur ces produits, le renforcement du contrôle technique à l’importation et la réduction des avantages octroyés aux concessionnaires de voitures. (Source: Webmanagercenter, 16/05/2017, <http://www.webmanagercenter.com/2017/05/16/406817/zied-laadhari-envisage-daugmenter-les-taxes-douanieres-sur-certains-produits-importes/>).

**La Fédération des TIC s’oppose à l’application des droits de douane.** La Fédération Nationale des TIC de l’UTICA informe les entreprises du secteur concernées par l’importation d’équipements Telecoms et IT que, suite à la mise en application subite et surprenante de 20% de droits de douanes sur ces équipements survenue depuis vendredi 12 Mai dernier, un courrier télégramme a été dépêché à la Direction générale des Douanes et au Ministre des Finances et une rencontre a eu lieu hier sur le sujet avec le Ministre des TIC et d’Economie Numérique.  Vu son impact imprévu, direct et négatif sur les entreprises et sur le développement d’un secteur TIC considéré par tous comme stratégique. La Fédération a demandé de surseoir immédiatement à la mise en application de cette mesure.  La Fédération prévient que la mesure survenue bloquera en effet directement ou indirectement des centaines d’entreprises et d’institutions et le secteur s’en trouvera très négativement impacté. Des échanges sont en cours avec le Ministère des Finances, en coordination avec le Ministère des TIC & Economie Numérique, pour revoir l’interprétation du décret en question N°2017-419 du 10 Avril 2017 et/ou corriger au plus tôt pendant la semaine courante ledit décret, en évitant de faire subir aux équipements Telecom et IT des droits de douanes dont elles ont été exemptées depuis toujours. Avec ceci, le secteur pourra alors continuer à mettre en place, voire maintenir, des infrastructures TIC et continuer à assurer une digitalisation des entreprises et des institutions. (Source: Webmanagercenter, 16/05/2017, <http://www.webmanagercenter.com/2017/05/16/406835/la-federation-des-tic-soppose-a-lapplication-des-droits-de-douane/>).

**Réduction des avantages accordés aux concessionnaires automobiles : la chambre exprime des réserves.** La Chambre nationale des concessionnaires automobiles a exprimé mardi, ses réserves sur la décision du ministre de l’industrie et du commerce relative à la réduction des avantages accordés aux concessionnaires de voitures au titre de l’année 2017. Le porte-parole de la chambre, Mehdi Mahjoub a exprimé, dans une déclaration à l’Agence TAP, son étonnement de cette décision, qualifiée de ” totalement incompréhensible “, ajoutant que ” le ministère n’a pas consulté la profession avant de prendre cette décision”. Le ministre du ministre de l’industrie et du commerce, Zied Laadhari avait, annoncé, lundi, lors d’une conférence de presse, la réduction des avantages accordés aux concessionnaires de voitures au titre de l’année 2017 par rapport à 2016 tout en soutenant les fabricants de voitures dans leurs projets d’investissement ou de coopération industrielle avec les industriels de composantes automobiles en Tunisie. Mahjoub a, encore, affirmé que les concessionnaires automobiles sont “totalement disposés” à faire des sacrifices en réduisant l’importation de voitures afin de contribuer à la réduction du déficit commercial, à condition de généraliser la décision de réduction des importations à tous les produits directement, liés au déficit commercial. La chambre nationale des concessionnaires automobiles se réunira au cours de cette semaine pour prendre position à ce sujet en attendant l’organisation d’une réunion avec le ministère de l’industrie et du commerce “pour s’informer sur cette mystérieuse décision”. Au cours des quatre premiers mois 2017, les concessionnaires automobiles en Tunisie ont vendu 25859 véhicules, contre 25 293 unités au cours de la même période de l’année 2016, selon Mahjoub. (Source: Webmanagercenter, 16/05/2017, <http://www.webmanagercenter.com/2017/05/16/406837/reduction-des-avantages-accordes-aux-concessionnaires-automobiles-la-chambre-exprime-des-reserves/>).

**Chedly Ayari : les importations ne sont pas toutes indispensables à la Tunisie. Le gouverneur de la banque centrale**, Chedly Ayari, a dit, lorsqu'il a été auditionné en plénière à l'assemblée des représentants du peuple, aujourd'hui 16 mai 2017, que **le déficit commercial** a atteint des records, vu l'inégalité entre le niveau de l'importation et de l'exportation.  Il a ajouté que les importations ne sont pas toutes indispensables à la Tunisie car il y'en a unes qui sont importantes et d'autres qui ne sont que complémentaires, indiquant que la banque centrale n'intervient pas dans le choix des importations. Chedly Ayari a affirmé que la banque centrale ne détermine pas le taux de change et elle vise à stabiliser le taux de croissance de 2.1%. (Source: Shemsfm, 16/05/2017, <http://www.shemsfm.net/fr/actualites_tunisie-news_news-nationales/166912/chedly-ayari-les-importations-ne-sont-pas-toutes-indispensables-a-la-tunisie>).

**Appel à surseoir l’application des droits de douanes sur l’importation d’équipements télécoms et IT.** La Fédération nationale des TIC, relevant de l’UTICA, vient de réagir à la «*subite et surprenante*» mise en application des 20% de droits de douanes sur l’importation d’équipements télécoms et IT. Elle a dépêché un courrier à la direction générale des Douanes et au ministre des Finances, pour surseoir immédiatement à la mise en application de cette mesure, qui aura un «*impact imprévu, direct et négatif sur les entreprises et sur le développement d’un secteur TIC considéré par tous comme stratégique*», lit-on dans un communiqué publié ce mardi 16 mai 2017. La fédération prévient que cette mesure bloquera, directement ou indirectement, des centaines d’entreprises et d’institutions. Ainsi, le secteur s’en trouvera très négativement impacté. D’ailleurs, une rencontre a eu lieu la veille à ce sujet avec Anouar Maârouf, ministre des Technologies de la communication et de l'Economie numérique. La fédération précise que des échanges sont en cours actuellement, avec le ministère des Finances, en coordination avec le ministère des Technologies de la communication et de l'Economie numérique, pour revoir l’interprétation du décret en question N°2017-419 du 10 avril 2017 et/ou l’amender au plus tôt. L’objectif étant d’éviter de faire subir aux équipements télécom et IT des droits de douanes dont ils ont été exemptés depuis toujours, de permettre au secteur de continuer à mettre en place des infrastructures TIC et de continuer à assurer la digitalisation des entreprises et des institutions. La fédération indique qu’elle tiendra régulièrement informés les entreprises du secteur sur l’évolution du dossier pendant les jours qui suivent. (Source: Businessnews, 16/05/25017, <http://www.businessnews.com.tn/appel-a-surseoir-lapplication-des-droits-de-douanes-sur-limportation-dequipements-telecoms-et-it,520,72285,3>).

**Tunisie: Officiel. Pas de crédits aux importateurs qui ont de l’argent dans leurs comptes.** Intervenant ce mercredi 17 mai 2017, sur les ondes d’Express Fm, le Secrétaire d’Etat au commerce Abdellatif Hmam a indiqué que le gouvernement a lancé un appel aux banques tunisiennes, afin de ne plus accorder de crédits aux importateurs dont les comptes bancaires sont déjà fournis. Cette décision, a été prise, selon le responsable du commerce extérieur tunisien notamment, dans le cadre d’une série de mesures tendant à diminuer le déficit de la balance commerciale pour le ramener de 12 à 8,4 %. Le SE du commerce a aussi indiqué, qu’un projet de loi en préparation introduira de nouvelles augmentations des tarifs douaniers sur l’importation des produits de consommation non-essentiels, pour essayer de dissuader leur importation. L’autre décision, annoncée aussi par Abdellatif  Hmam est de lier l’importation des produits de consommation non essentiels au niveau des réserves nationales en devises, de sorte à les arrêter complètement en cas de baisse des réserves. (Source: AfricanManager, 17/05/2017, <http://africanmanager.com/tunisie-officiel-pas-de-credits-aux-importateurs-qui-ont-de-largent-dans-leurs-comptes/>).

**Mesures de restrictions des importations**

**et autres mesures de balance commerciale**

**18.5.2017 V2**

***Informations recueillies sur la presse- une réunion avec le Ministre du commerce serait importante pour préciser la portée et les modalités de mise en œuvre.***

Suite à un Conseil de Ministres le 28 avril, le ministre de l’Industrie et du Commerce Zied Laadhari, a annoncé lors d’une conférence de presse lundi 15 mai à La Kasbah une batterie de mesures.

Il n’est pas clair si cette annonce a pour objectif de calmer la rue, ou plutôt de réellement limiter les importations et l’aggravation du déficit.

À première vue, il n’y aurait pas d’infraction des obligations internationales de la Tunisie, ni vis-à-vis de l’UE, ni des membres OMC ; néanmoins la Tunisie intensifiera son recours aux mesures non tarifaires (dont certaines déjà utilisées en 2013-14), ce qui aura un impact sur le commerce avec l’UE et les autres partenaires, ainsi que sur le climat des affaires en général.

**Mesures générales (import, export, production)**

À l’importation (mesures tarifaires et non tarifaires):

* Hausse de la taxe douanière sur les produits de consommation hors la consommation de base, avec alignement sur les taux consolidées par la Tunisie au prés de l'OMC. Aucune précision n'est donnée (ni sur la liste de produits, ni sur les taux). La hausse de droits de douane passera par une nouvelle loi tarifaire en cours d’élaboration pour soumission au Conseil des ministres.

*Commentaire: grâce à l’Accord d’Association, cela ne devrait pas avoir d’impact sur les exportations UE, sauf si la liste de produits concernés inclut aussi des produits agricoles et agricoles transformés non couverts par notre Accord (le Secrétaire d’état avait mentionné par exemple les fromages). Pourrait stimuler la contrebande de ces produits. Renverse la décision du gouvernement Jomaa (Ministre Slim Chaker) de réduire les droits de douanes pour lutter la contrebande.*

* Application de 20% de droits de douanes sur l’importation d’équipements télécoms et IT, auparavant exonérés

*Commentaire: grâce à l’Accord d’Association, ne devrait pas avoir d’impact sur les exportations UE. Pourrait stimuler la contrebande de ces produits. Mesure fortement critiquée par la fédération des TICs de l’UTICA, qui fait pression sur les ministères des Finances et de la Technologie et de l’Economie numérique. Selon la presse (information à vérifier), les 20% seraient déjà entrés en vigueur le 12/5/2017 en vertu du décret N°2017-419 du 10 avril 2017*

<http://www.businessnews.com.tn/details_article.php?t=520&a=72285&temp=3>

<http://kapitalis.com/tunisie/2017/05/16/le-blues-des-entreprises-tunisiennes-des-tic>

<http://www.businessnews.com.tn/appel-a-surseoir-lapplication-des-droits-de-douanes-sur-limportation-dequipements-telecoms-et-it,520,72285,3>).

* Réduction des avantages accordés aux concessionnaires de voitures au titre de l’année 2017 par rapport à 2016, tout en soutenant les fabricants de voitures dans leurs projets d’investissement ou de coopération industrielle avec les industriels de composantes automobiles en Tunisie

*Commentaire : les voitures sont un produit traditionnellement visé par des restrictions à l’importation en Tunisie. Les mesures auront un impact sur les exportations EU puisque l’importation de voitures est régie par un système d’avantages fiscaux (réduction des droits de consommation très élevés sur un certain quota de voitures importées). Selon certains distributeurs de voitures, des négociations sont actuellement en cours avec le Ministère du commerce pour s’accorder sur un « quota » raisonnable d’importations pour 2017. Un durcissement du quota d’importation serait un retour à une situation similaire à celle de 2013-14.*

<http://www.webmanagercenter.com/2017/05/16/406837/reduction-des-avantages-accordes-aux-concessionnaires-automobiles-la-chambre-exprime-des-reserves/>

* Rationalisation et organisation du programme général des importations des entreprises et institutions publiques pendant le reste de 2017. Une unité sera créé au prés de la Présidence du Gouvernement pour rationaliser et coordonner les commandes de grands acheteurs publics, qui devront communiquer leur programme d’importation à la Banque centrale pour qu’elle puisse établir ses prévisions de dépenses en devises et le niveau de réserves de change. Cela concerne notamment l’Office du Commerce de la Tunisie (responsable de l’achat de produits subsidiés tels sucre, riz, thé et café), l’Office des céréales, la STIR pour l’achat d’hydrocarbures à raffiner, l’achat des huiles végétales.

*Commentaire : cela pourrait avoir un certain impact sur les exportations UE, mais surtout celle d’autres pays exportateurs de matières premières (Ukraine, Algérie..).*

* Renforcement du contrôle technique sur les importations et la révision/élargissement ( ?) de la liste des produits sous ce contrôle;

*Commentaire: le système de contrôles techniques à l’importation est actuellement un obstacle majeur à l’importation, qui risque de s’aggraver (transparence, couts, délais etc).*

* Rationalisation des crédits destinés au financement des importations de produits de consommation non nécessaires ; le Secrétaire d’Etat au commerce Abdellatif Hmam a indiqué que le gouvernement a aussi lancé un appel aux banques tunisiennes, afin de ne plus accorder de crédits aux importateurs dont les comptes bancaires sont déjà fournis.

<http://africanmanager.com/tunisie-officiel-pas-de-credits-aux-importateurs-qui-ont-de-largent-dans-leurs-comptes/>

* Organisation des opérations d’import à travers la révision du cadre législatif relatif au commerce de distribution et au commerce extérieur ;
* Renforcement du contrôle à l’import/export par l’obligation de présenter une déclaration douanière afin d’éviter la fraude et manipulation au niveau des prix déclarés
* A l’issue d’un diagnostic de la composition des importations, mise en œuvre des réformes structurelles, à l’instar de la réforme du système de subvention, afin de rationaliser les importations des produits de consommation de base, notamment les céréales, ainsi que le renforcement des énergies renouvelables pour limiter les importations de l’énergie classique

A l’exportation:

* Financement supplémentaire du fonds de promotion des exportations;
* L’approbation d’une stratégie pour booster l’export et la création d’un programme spécial pour son application;
* L’ouverture de nouvelles lignes maritimes et aériennes vers des marchés prometteurs pour l’export.

À la production:

* La mise en œuvre de programmes spéciaux pour le développement industriel dans les secteurs où les importations sont importantes, notamment des produits qui n’ont pas de similaires fabriqués en Tunisie;
* L’encouragement à consommer tunisien.

**Actions visant l’Union européenne**

* Demande tunisienne à l’UE de renforcer l’assistance technique et financière pour certains secteurs afin d’améliorer leur compétitivité, à l’instar de l’agriculture, des industries agroalimentaires et du textile-habillement. Reference est faite à la dernière réunion du Conseil d’Association du 11.5.2017
* Demande tunisienne à l’UE d’introduire des nouveaux produits sur la liste des produits exempts de tarifs douaniers à l’entrée de l’Union européenne

*Commentaires: cela concerne la réintroduction des préférences perdues depuis le 1 janvier 2014 sur l’exportation de produits agricoles et agricoles transformés à cause de la sortie de la Tunisie du régime SPG. La réponse est l’ALECA.*

**Mesures visant la Turquie**

Selon un membre du cabinet du Ministre Laadhari, il n’y aura pas de renégociation de l’accord avec la Turquie.

* Application de la clause de « sécurité » de l’Accord d’Association Tunisie-Turquie, dans le cadre du Conseil d’Association Tunisie-Turquie qui se tiendra prochainement

*Commentaire: l’art 17 de l’Accord d’Association Tunisie-Turquie sur « l’ajustement structurel » permet à la Tunisie de réintroduire des droits de douane de maximum 25% sur des produits de l’industrie naissante, et cela au plus tard après 3 ans de la fin du démantèlement tarifaire complet (c.a.d. au plus tard en juin 2017)[[1]](#footnote-1).*

* Demande tunisienne d’élargir la liste des produits tunisiens exonérés des taxes douanières de la part de la Turquie;

*Commentaire: cela devrait concerner surtout les produits agricoles*

* Demande d’une assistance technique pour accéder au marché turque et développer les exportations tunisiennes;
* Demande d’accorder des lignes de financement turques à conditions favorables pour alléger les pressions sur les réserves en devises de la Tunisie;

**Mesures visant la Chine**

* Demande tunisienne d’accorder des lignes de financement chinois destinées à l’investissement et le commerce extérieur;
* Booster l’investissement industriel chinois dans les secteurs de production;
* Demande d’une assistance technique pour accéder au marché chinois et développer les exportations tunisiennes;

**Mesures visant l’Afrique**

* Ouverture des bureaux de représentation commerciale dans 5 pays africains;
* Adhésion de la Tunisie dans le Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA); le ministère du Commerce et de l’Industrie a finalisé le dossier d’adhésion afin de le présenter au Conseil ministériel restreint;
* La visite de six pays africains en tête de délégations d’hommes d’affaires;
* Organisation du premier Forum Africain des Affaires à Tunis au dernier trimestre de 2017 avec la participation des Etats membres de COMESA;
* L’avancement des consultations concernant l’adhésion de la Tunisie à la Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (Cedeao) en tant que membre observateur.

1. Article 17: Structural Adjustment 1. Exceptional measures of limited duration which derogate from the provisions of Article 5 may be taken by Tunisia in the form of increased customs duties. 2. These measures may only concern infant industries, or certain sectors undergoing restructuring or facing serious difficulties, particularly where these difficulties produce important social problems. 3. Customs duties applicable on imports into Tunisia to products originating in Turkey introduced by these measures may not exceed 25% ad valorem and shall maintain an element of preference for products originating in Turkey. The total value of imports of the products, which are subject to these measures, may not exceed 20% of total imports of industrial products from Turkey as defined in Article 4, during the last year for which statistics are available. 4. These measures shall be applied for a period not exceeding five years unless a longer duration is authorized by the Association Committee. They shall cease to apply at the latest on the expiry of the transitional period. 5. No such measures can be introduced in respect of a product if more than three years have elapsed since the elimination of all duties and quantitative restrictions or charges or measures having an equivalent effect concerning that product. 6. Tunisia shall inform the Association Committee of any exceptional measures she intends to take. At the request of Turkey, consultations shall be held in the Association Committee on such measures and the sectors to which they apply before they are applied. When taking such measures Tunisia shall provide the Association Committee with a schedule for the elimination of the customs duties introduced under this Article. This schedule shall provide for a phasing out of these duties starting at the latest two years after their introduction, at equal rates. The Association Committee may decide on a different schedule. [↑](#footnote-ref-1)